Nicolas Pouvreau-Monti : «En dix ans, l'UE a admis l'équivalent d'un nouvel État membre entièrement composé de demandeurs d'asile»

28/05/2024 à 11h06



Huit millions de premières demandes d'asile ont été enregistrées dans l'UE entre 2013 et 2023, dont 1 million dans la seule France. Il faut prendre la mesure de ce que représente un tel volume : en termes démographiques, ces flux cumulés équivalent à l'admission par l'UE d'un nouvel État membre, entièrement composé de demandeurs d'asile, qui serait le quinzième par la taille de sa population – immédiatement après l'Autriche et avant la Bulgarie. L'octroi de l'asile aux demandeurs n'est certes pas systématique, mais l'éloignement des déboutés constitue un point majeur de difficulté dans la plupart des pays – en France par exemple : selon la Cour des comptes en 2015, 96 % des refusés du droit d'asile restaient sur le territoire après le rejet de leur dossier.

www.lefigaro.fr